

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURS

Séance du 06 octobre 2020
(N °201006 - 17)

ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

Exposé de Monsieur David GIANONE – Maire délégué

Monsieur le rapporteur rappelle à l'Assemblée délibérante que le service de l'eau potable de la commune de Cours est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône Loire Nord.

De ce fait, en application de l'article L 2224-5 du code des collectivités territoriales, il présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2019, destiné à l'information des usagers, que vient de transmettre cet organisme, établi conformément à la loi n° 95-101 du 02 février 1995.

Il précise que ce document est mis à la disposition du public en mairie.

Le nombre d'abonnés de Cours est de 2 307 au 31/12/2019 (2 309 en 2018). Le tarif de l'eau intégrant la redevance pollution domestique est de 3.59€ TTC/m3 au 1^{er} janvier 2020 (3.54€ au 01/01/2019). La qualité de l'eau est bonne avec un taux de conformité de 100 %. Le rendement du réseau est de 77.05 % contre 82.79 % en 2018. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.73 % (0.68 % en 2018).

Après entendu le rapport et en avoir délibéré,

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération certifiée exécutoire
Sous la responsabilité du Maire
Compte tenu de sa transmission en préfecture le **12 OCT. 2020**

Et de sa publication le **12 OCT. 2020**

Le Maire,
Patrice VERCHERE



Délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,


Patrice VERCHERE

Accusé de réception en préfecture
069-200056133-20201006-
20201006_17-DE
Date de réception préfecture :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 06 OCTOBRE 2020 – 19 h 30

Le six octobre deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de COURS se sont réunis à la Salle Municipale à Cours-La Ville, sous la présidence de M. Patrice VERCHERE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le trente septembre deux mille vingt.

Avis tenu de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel en mairies annexes de Cours La Ville, Thel et Pont-Trambouze.

ETAIENT PRESENTS :

N°	NOM	Présent	Abs	Exc	Procuration	N°	NOM	Présent	Abs	Exc	Procuration
1	Monsieur Patrice VERCHERE	X				22	Monsieur Olivier DUBOUIS	X			
2	Madame Cécile VERNAY-CHERPIN	X				23	Monsieur Christophe SPAETER	X			
3	Monsieur Guy CANET	X				24	Madame Nancy BRESSON	X			
4	Madame Catherine DEPIERRE	X				25	Monsieur Laurent PILON	X			
5	Monsieur Jonathan PONTET	X				26	Madame Frédérique SIMON	X			
6	Madame Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT	X				27	Madame Laurence BEZACIER	X			
7	Monsieur Bernard KRAEUTLER	X				28	Madame Julie GOUJAT	X			
8	Madame Delphine CHARRIER	X				29	Monsieur Baptiste DEMURGER			X	Patrice VERCHERE
9	Monsieur Michel PALLUET	X									
10	Monsieur Jean-Albert CORGIE	X									
11	Madame Marie JACQUET	X									
12	Monsieur Michel GABRIELLI	X									
13	Madame Yvette MAUGE	X									
14	Monsieur Bernard BOURELIER	X									
15	Madame Lydie LEROY	X									
16	Madame Véronique AULAS-DURILLON	X									
17	Madame Marie-Claire DUBOUIS	X									
18	Monsieur Christian DULAC			X							
19	Madame Angélique BOUJOT			X	Lydie LEROY						
20	Monsieur Pascal PALLUET			X							
21	Monsieur David GIANONE	X									

Vingt-cinq présents, quatre absents, deux procurations, soit vingt-sept votants sur vingt-neuf membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE ELU : M. Michel GABRIELLI

Accusé de réception en préfecture 069-200056133-20201006- 20201006_17-DE Date de réception préfecture :
--